Image not found or type unknown

Régularisation , concernant la derniere circulaire

Par **amino2121**, le **04/02/2013** à **17:09**

Bonjour,
je suis arrivé en France en 2005 dans le cadre de mes études (algérien),les 2 premières années de fac se sont très bien passées, la L3 par contre j'y ai rencontré pas mal de difficultés lié à ma vie privée, j'ai du m'y prendre à 3 fois pour enfin obtenir ma licence; malheureusement à ma troisième inscription en L 3 j'ai eu droit à une Oqtf, ce que je n'ai pas fait j'ai continué mon parcours universitaire en obtenant deux maîtrise , une en banque et marchés financiers l'autre en E-commerce, le changement de parcours s'explique par le fait que mon frére ait créé un site et que nous nous sommes mis d'accord pour travailler ensemble. J'ai donc une promesse d'embauche ainsi que le contrat simplifié mais ne dispose d'aucune fiche de paie ; je me sens frustré car ne peux rien entreprendre en étant "irrégulier". Pouvez vous m'indiquer si je peux espérer une régularisation, comment faire si les préfectures refusent mon dossier étant donné l'absence de fiche de paie ?
Merci d'avance pour vos réponses.
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés